



**Document de travail - Groupe Natura
2000 - baie de Morlaix
→ Milieux marins profonds**

Mardi 28 avril 2015

Objectifs de gestion durable	Objectifs déclinés	Mesures	Groupe de travail			
			I	P	T	
A - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A1.1 – Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation	X	X		
		A1.2 – Améliorer la connaissance sur les habitats terrestres			X	
	A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A2.1 – Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins		X		
		A2.2 – Améliorer la connaissance sur l'avifaune	X	X	X	
		A2.3 – Améliorer les connaissances sur les populations de chauves-souris			X	
		A2.4 – Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe			X	
	A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisir	A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités		X	X	X
		A3.2 – Améliorer les connaissances entre les habitats N2000 et les actions de pêche à pied de loisirs	X			
		A3.3 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités subaquatiques et les habitats et espèces d'intérêt communautaire Fiche supprimée	X	X		
		A3.4 – Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique	X	X		
		A3.5 – Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire		X		
		A3.6 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisir		X		
	B - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les	B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables	B1.1 – Préserver les herbiers de zostères	X	X	
B1.3 – Préserver les biocénoses des substrats rocheux en milieu intertidal			X			
B1.4 – Préserver et restaurer les végétations de lasses de mer			X			
B1.5 – Maintenir et restaurer les habitats des cordons de galets					X	

habitats naturels d'intérêt communautaire		B1.6 – Préserver les bancs de maërls		X		
		B1.7 – Préserver les forêts de laminaires		X		
	B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales	B2.1 – Préserver les prés-salés et les vasières	X		X	
		B2.2 – Préserver les mégaphorbiaies et prairies humides			X	
	B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises	B3.1 – Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine sur le site			X	
		B3.2 – Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises			X	
	B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers	B4.1 – Préserver les habitats forestiers			X	
		B4.2 – Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes			X	
	B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	B5.1 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (conhyliculture, algoculture, exploitation d'algues, pêche...)	X	X	X	
		B5.2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)	X	X	X	
		B5.3 – Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables			X	
	B6 – Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire				X	
C - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	C1 – Assurer la conservation des oiseaux d'eau et marins de la Baie de Morlaix	C1.1 – Maintenir et renforcer les conditions favorables à la nidification des oiseaux marins et côtiers dans les habitats favorables de la ZPS	X	X	X	
		C1.2 – Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux non nicheurs dans la ZPS	X	X	X	
	C2 – Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins	C2.1 – Concourir au maintien de la colonie de phoque gris et des populations de mammifères marins		X		
		C2.2 – Concourir au maintien des populations de loutres en Finistère Nord			X	
		C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des chauves-souris				X
		C4 – Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs				X

	C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable				X
D - Poursuivre et développer les actions de communication générale et de sensibilisation du public et des usagers du site	D1 - Mettre en place et développer des outils de partage des connaissances afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers	D1.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants	X	X	X
	D2 - Assurer une information régulière sur l'évolution du processus Natura 2000 et les réalisations induites	D2.1 - Mettre en place des outils de communication propres au site Natura 2000	X	X	X
E - Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs	E1 - Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs		X	X	X
	E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	E2.1- Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	X	X	X
		E2.2 - Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines (dispositif ORSEC terrestre, Plan Communaux de Sauvegarde, SAGE, DCSMM)	X	X	X
	E3 – Développer et orienter des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels				X

A

A1.1 Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation

Priorité

1 2 3 4

A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie marine de la zone Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats marins : substrats meubles, substrats rocheux et habitats particuliers (EUR 27 1130, 1140, 1160 et 1170)

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Sur le site Natura 2000 « Baie de Morlaix », différents jeux de données cartographiques relatifs aux habitats naturels marins d'intérêt communautaire sont disponibles ou en cours de validation. Les différentes sources d'informations ne sont pas toujours homogènes dans les typologies ou les descriptions des habitats. Les calculs de surface sont rendus difficiles à ce titre.

Malgré cela, le site Natura 2000 a bénéficié des programmes CartHam et REBENT qui apportent une bonne connaissance de ces habitats. La finalisation de la compilation de ces cartes dont la réalisation est en cours par l'IFREMER permettra d'obtenir une carte complète et valorisable au travers des actions d'acquisition de connaissances complémentaires ou de gestion envisagées.

Par ailleurs, la surface du site Natura 2000 étant importante, la fiabilité des données n'est pas la même sur l'ensemble du site. Ainsi, certaines données obtenues sont sans doute trop peu précises pour répondre à des questions de gestion très locales (localisation précise de certains habitats marins, évaluation de l'impact d'activités sur ces habitats, etc.).

Les suivis REBENT ou DCE peuvent participer à l'évaluation de l'état de conservation des habitats au sein des sites ou alimenter une expertise scientifique à partir des connaissances existantes.

Le programme de surveillance de la DCSMM pourra également permettre en partie d'évaluer et suivre l'état écologique des habitats dans certains cas. Cependant, la connaissance scientifique reste limitée dans ce domaine et la définition du bon état de conservation est loin d'être réalisé pour tous les habitats.

Actions

A1.1.a : Communiquer sur les travaux d'homogénéisation / intégration des différents jeux de données cartographiques relatifs aux habitats marins afin d'obtenir un jeu de données unique uniformisé. Travail réalisé par l'IFREMER

A1.1.b : Évaluer les besoins locaux de connaissances pour répondre aux objectifs Natura 2000 et améliorer la gestion. Natura 2000 a pour objectif d'améliorer ou de maintenir un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation et le suivi de l'état de conservation, y compris la fonctionnalité des habitats marins sur le site seraient donc nécessaires. D'autre part, la mise en oeuvre de la méthode « Evaluation des risques de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime » (2012) nécessite l'évaluation de la sensibilité des habitats marins du site aux pressions physiques.

Il s'agira d'évaluer l'opportunité de compléter les connaissances sur tout ou partie du site Natura 2000 en fonction des besoins et des priorités en matière de gestion. A titre d'exemple, on peut citer :

- des suivis surfaciques (descripteur de l'état de conservation) des herbiers de zostères pourraient être envisagés afin de suivre l'évolution de cet habitat constituant un enjeu fort ;

- l'exploitation des macro-algues intertidales et subtidales est importante sur le site. Des études complémentaires relatives à l'état de conservation des peuplements des habitats rocheux (inventaire de la biodiversité des macro-algues, détermination et suivi de leur biomasse, etc.) pourraient également être menées afin d'améliorer la gestion.

Sur ce point, il s'agira de s'inspirer des travaux menés dans le cadre du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) afin de proposer des actions cohérentes à l'échelle du Nord-Ouest Finistère ;

- des suivis des bancs de maërl (habitat prioritaire) pourraient être envisagés sur le site ;

- une veille sur les espèces invasives.

La station biologique de Roscoff et l'IFREMER travaillent depuis 2014 sur un projet commun sur le plateau de la

Méloine financé par l'Agence des aires marines protégées. Ce projet vise à caractériser la morphologie du plateau et la diversité des habitats et des peuplements benthiques.
 Depuis mars 2015, la station biologique de Roscoff mène, dans le cadre du projet IMPECAPE, une évaluation des impacts écologiques engendrés par l'extraction de granulats calcaires sur les habitats de sables coquilliers fins à moyens de la concession des Duons.

A1.1.c : Mener les études complémentaires identifiées et notamment celles citées ci-dessus. Ces études pourront être menées en priorité sur les habitats marins particuliers (*cf.* mesure B1.1).

A1.1.d : Participer aux éventuels programmes nationaux ou internationaux d'amélioration des connaissances et instaurer une veille sur les projets développés au sein d'autres aires marines protégées (AMP) connaissant des problématiques similaires (réseau de gestionnaires d'AMP).

Projet Neoseas, Valmer II...

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A1.1.a- Réaliser l'homogénéisation des jeux de données	DREAL	IFREMER	Sur devis	DREAL
A1.1.b- Évaluer les besoins locaux de connaissances	AAMP, Opérateurs Natura 2000	IFREMER, DREAL, station biologique de Roscoff, laboratoires universitaires, associations de plongés	Animation N2000	AAMP, crédits européens
A1.1.c- Mener les études complémentaires identifiées	AAMP, Opérateurs N2000, DREAL	IFREMER, DREAL, station biologique de Roscoff, laboratoires universitaires, associations de plongés, usagers de la mer	Sur devis	AAMP, crédits européens
A1.1.d- Participer aux éventuels programmes nationaux ou internationaux	AAMP, Opérateurs N2000	laboratoires universitaires, associations de plongés, usagers de la mer	Animation N2000	AAMP, crédits européens

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A1.1.a						
A1.1.b						
A1.1.c						
A1.1.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Cette fiche action est à relier aux fiches actions A3.5 relative à l'analyse risque pêche et B1.1, B1.2,3, B1.6 et B1.7 relatives aux habitats remarquables du site.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- connaissance des habitats (nombre d'études permettant d'acquérir de la connaissance sur les habitats marins) ;
- nombre de publications scientifiques en lien avec la baie de Morlaix ;
- cartographie précise des habitats (surperficie de chaque habitat marin à enjeu fort couvert par une cartographie précise datant de moins de 5 ans).

Indicateurs de résultats

- Etat de conservation des habitats de substrats meubles ;
- Etat de conservation des habitats de substrats rocheux ;
- Etat de conservation des habitats particuliers.

A

A2.1 Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins

Priorité

1 2 3 4

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Parties marines du site

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

1364- Phoque gris

1351- Marsouin commun

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Le phoque gris est présent toute l'année en baie de Morlaix avec des effectifs fluctuants et notamment à la baisse pendant les périodes de mue, de mise bas... Un suivi des effectifs sur les reposoirs est en place depuis 2012.

Le marsouin commun est régulièrement présent sur le site mais surtout à l'extérieur de celui-ci, plus au large notamment face à la baie de Morlaix (données SAMM). La répartition de cette espèce reste mal connue tout comme ses exigences écologiques.

Les programmes d'amélioration des connaissances et les mesures de gestion permettant la conservation de ces espèces ne seront efficaces que si elles sont mises en œuvre à plus large échelle que celle du seul site Natura 2000 « Baie de Morlaix ».

Actions

- A2.1.a : Assurer le suivi du groupe de phoques gris

Ce suivi mensuel des reposoirs à marée basse, réalisé par Bretagne Vivante et financé par l'Agence des aires marines protégées, selon le protocole standardisé adopté par d'autres sites bretons, devra être pérennisé. Il pourra être complété par un programme de photo-identification nécessitant des sorties de terrain spécifiques à marée haute. L'objectif de ce programme serait de constituer un catalogue photographique commun aux sites bretons afin de mieux comprendre les échanges existants entre les groupes.

- **A2.1.b : Participer aux programmes inter-sites et/ou nationaux d'amélioration des connaissances sur les mammifères marins.** Il s'agira notamment de participer aux actions qui seront menées dans le cadre du projet Interreg « Prédateurs supérieurs ». Les suivis ornithologiques par transects en mer pourront également être mis à profit pour améliorer la connaissance des mammifères marins. De plus, des programmes de suivi par acoustique fixe ou mobile pourront être mis en œuvre à l'échelle inter-sites.

- A2.1.c : Promouvoir localement les démarches de sciences participatives « mammifères marins »

Il s'agira de déployer localement et/ou de renforcer la communication sur les outils de sciences participatives existants dans le domaine et notamment OBS MAM développé par le Groupement d'Étude des Cétacés du Cotentin (GECC) dans un objectif d'amélioration de la connaissance mais également de sensibilisation du grand public. Pour cela, un réseau d'observateurs du milieu marin pourra être mobilisé en proposant aux centres nautiques, clubs de plongées et associations de plaisanciers de signaler, sur la base du volontariat, leurs observations de mammifères marins ou autres espèces croisées lors de leurs sorties en mer.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A2.1.a : Assurer le suivi du groupe de phoques gris	AAMP Opérateurs Natura 2000	Bretagne Vivante	12 000 euros/an avec l'alimentation du catalogue	AAMP Opérateurs Natura 2000
A2.1.b : Participer aux programmes nationaux d'amélioration des	AAMP Opérateurs Natura 2000	Partenaires français et européens : gestionnaires,	À établir en fonction des projets qui seront retenus	AAMP Opérateurs Natura 2000 crédits européens

connaissances sur les mammifères marins		ONG, Océanopolis, Pélagis, usagers de la mer et notamment prestataires touristiques de découverte des phoques		
- A2.1.c : Promouvoir localement les démarches sciences participatives « mammifères marins »	AAMP Opérateurs Natura 2000	GECC, usagers de la mer	7000 euros/an	AAMP Opérateur natura 2000 crédits européens

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.1.a						
A2.1.b						
A2.1c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Fiche action A3.6 et A3.1 relatives aux interactions entre espèces et activités humaines.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Science participative (nombre d'observations opportunistes enregistrées dans OBS MAM par an) ;
- Collaborations inter-sites.

Indicateurs de résultats

- Taux d'occupation des repositoires par les phoques gris par mois ;
- Dynamique de la population de phoques gris ;
- Effectifs moyens estimés de marsouin ;
- Taux de représentativité du site pour les mammifères marins d'intérêt communautaire.

A

A2.2 Améliorer la connaissance sur l'avifaune

Priorité

1 2 3 4

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)Landes atlantiques littorales ; végétation de falaise
Oiseaux annexe 1 de la DO**Statut foncier :** Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés**Constat(s) et problématique**

L'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix est suivie régulièrement depuis 1950 (1978 pour l'avifaune hivernante). En revanche, aucune donnée n'a été récoltée sur le littoral de l'île de Batz, tant en période de nidification qu'en période internuptiale. Par ailleurs, l'île constitue un point de vue avancé en mer dans la partie marine de la ZPS et le nord de l'île est le théâtre d'une importante activité d'alimentation des oiseaux de mer sous certaines conditions de vent et probablement de courant et de saison. Une pêcherie de fou de bassan a été repérée au large de l'île, le chenal de l'île de Batz et le vaste estran sableux situé à l'est de l'île jusqu'à Ti Saozon constitue une zone de pêche importante pour les sternes tant en période de nidification que de migration pré-nuptiale et nécessiterait d'être mieux connue pour caractériser l'importance de la ZPS pour la conservation des espèces.

Hormis une étroite bande côtière, l'essentielle de la surface marine de la ZPS se trouve hors de portée des observateurs depuis la côte et l'utilisation de cet espace par les oiseaux est mal connue.

Les secteurs terrestres du site Natura 2000 sont constitués de falaises atlantiques, de landes sèches littorales, etc. Autant d'habitats propices à l'accueil d'oiseaux terrestres. Le diagnostic « avifaune » réalisé par Bretagne-Vivante a montré qu'il y avait peu de données sur certaines espèces d'oiseaux terrestres pour décrire les potentialités d'accueil du site. Sont concernées, l'hirondelle des rivages et la fauvette pitchou où la répartition et le nombre de couple nicheur n'est pas connu. La base de donnée est également incomplète pour le traquet motteux, etc.

A noter également, plusieurs retours d'exploitants agricoles faisant part de la présence de bernaches à brouter les cultures entre décembre et mars. Dans certains cas, il n'y a pas eu de conséquences sur les rendements et dans d'autres cas des dommages ont été causés.

Actions

- A2.2.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres de la ZPS au cours du cycle annuel.

Ce travail pourrait être mené sous forme d'atelier impliquant la participation des ornithologues amateurs, des volontaires saisonniers de la réserve ornithologique ou encore les étudiants de BTS GPN du lycée de Suscinio à partir d'un protocole établi et supervisé par les ornithologues de Bretagne-Vivante.

- A2.2.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz (tant en période de nidification qu'en période internuptiale).

Une prospection du littoral de l'île au cours d'un cycle annuel complet permettrait dans un premier temps d'évaluer l'importance de ce secteur de la ZPS pour la conservation de certaines espèces.

- A2.2.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques

Des campagnes de prospection en mer pourraient être menées à l'image de celles proposées dans l'étude SKRAPESK sur les zones d'alimentation des sternes de 2012 à 2014. De telles campagnes permettraient d'apporter des informations sur les espèces pélagiques détectées essentiellement lors des séances de seawatch mais dont le lien avec la masse d'eau de la ZPS n'est pas connu. Dans le cadre du projet INTERREG « Prédateurs supérieurs » déposés par l'Agence des Aires Marines Protégées, trois gestionnaires dont Morlaix communauté et trois associations naturalistes se sont associées pour proposer une acquisition de connaissance offshore sur la distribution spatio-temporelle des oiseaux marins et des mammifères marins sur un cycle d'un an et sur les sites Natura 2000 « Baie de Morlaix », « Côte de Granite rose-îles » et « Trégor-Goëlo ». Ces résultats permettront à la fois de définir l'état initial des ZPS concernées, de compléter les autres études menées sur le territoire (suivi Fou de Bassan, suivi des colonies d'oiseaux marins nicheurs...). Si le projet est retenu, ces travaux pourront débuter dès 2016.

- A2.2.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines. Ceci concerne notamment les bernaches qui viennent brouter les cultures parfois jusqu'à 2 km

dans les terres. Un groupe de travail sera à mettre en place et un accompagnement des exploitants à réaliser.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A2.2.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante	Opérateur N2000 Bretagne-Vivante, gestionnaires, CG 29, CDL, collectivités, associations, lycées, propriétaires privés,	Sur devis Animation Natura 2000	Animation N2000, autre
A2.2.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP			
A2.2.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP			
A2.2.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines	Opérateurs N2000	Exploitants agricoles, Bretagne-Vivante, Réseau National Bernache, ONCFS, etc.	Animation Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.2.a						
A2.2.b						
A2.2.c						
A2.2.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Base de données sur l'avifaune terrestre ;
- Base de données sur l'avifaune pélagique ;
- Base de données sur les oiseaux fréquentant le littoral de l'île de Batz ;
- Groupe de travail mis en place ;
- Accompagnement des exploitants.

Indicateurs de résultats

- Bon rendement des cultures.

A

A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Priorité

1 2 3 4

A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Zone N2000 et périphérie (bassin versant)

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous



Statut foncier : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Afin de proposer des mesures de gestion adaptées, mais aussi d'apporter des réponses à certains porteurs de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000, une connaissance plus approfondie sur les interactions entre les activités et les habitats/espèces présents sur le site peut être nécessaire. Cela est particulièrement vrai pour les habitats et les espèces marines sur lesquels les connaissances sont encore limitées.

Actions

- **A3.1.a : Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site.** Il s'agira de relever la fréquentation, d'analyser les impacts et de proposer des mesures de gestion en concertation avec les représentants concernés (escalades, etc.). Certaines activités sont déjà encadrées et soumises à évaluation des incidences. Un retour d'expériences sur ces évaluations pourrait être intéressant (ex : bilan d'un trail avec l'organisateur suite à une manifestation).

- **A3.1.b : Analyser la sensibilité des habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site.**

Un Life « Pêche à pied récréative » porté par l'AAMP et mis en œuvre localement par le CPIE est en cours et vise à analyser également la sensibilité des habitats marins (herbiers de zostères et champs de blocs) aux pratiques de pêche à pied de loisirs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans les documents d'objectifs Natura 2000, une étude spécifique sera réalisée. Cette action est détaillée dans la fiche A3.6.

D'autres pratiques, potentiellement impactantes pourront aussi être étudiées (ex : nage avec les phoques, **impact de la plongée sur les habitats marins, pêche de loisirs, etc.**) et pourrait faire l'objet d'une charte Natura 2000. Dans le cas de la nage avec les phoques, une étude spécifique pourrait être réalisée à partir de bibliographie et d'observations de terrain afin de vérifier que cette activité n'est pas source de dérangement pour cette espèce et de promouvoir au travers d'une charte les bonnes pratiques à mettre en œuvre

- **A3.1.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique**

Le MNHN a engagé un travail d'évaluation de la sensibilité des habitats marins aux activités. Une veille sur le sujet pourra être réalisée. Des expérimentations locales, menées en lien avec la Station Biologique de Roscoff pourraient également être envisagées dans un second temps.

- **A3.1.d : Valoriser auprès des usagers les résultats et les intégrer dans la gestion** du site et dans la définition de projets de nouvelles activités.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.1.a : Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines	Opérateurs N2000, CG29, Cdl, gestionnaires	CBNB, AAMP, DREAL, Bretagne vivante, Station biologique de Roscoff , CPIE,	Sur devis si compris dans une étude plus globale et/ou inclus dans la mission d'animation N2000	

sur le site			
A3.1.b : Analyser la sensibilité des habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site	DREAL, AAMP, opérateurs N2000	CG29, Cdl, Ifremer, Université, collectivités, associations d'usagers, porteurs de projet, professionnels et leurs représentants, DDTM	
A3.1.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique	Opérateurs N2000		
A3.1.d : Valoriser les résultats auprès des usagers et les intégrer dans la gestion			Inclus dans la mission d'animation N2000

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.1.a						
A3.1.b						
A3.1.c						
A3.1.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'analyses.

Indicateurs de résultats

- Amélioration du niveau de connaissances sur les interactions
- Sensibilisation des usagers à ces interactions
- Prise en compte des résultats dans les plans, programmes, projets divers.

A

A3.3 Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique

Priorité

1 2 3 4

A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Zones à herbiers et zones rocheuses supportant une épifaune remarquable accueillant des zones de mouillages

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats marins (herbiers et roches remarquables)
Habitats fonctionnels : herbiers de zostères pour la bernache cravant

Statut foncier : DPM

Constat(s) et problématique

La baie de Morlaix est un bassin de navigation prisé des marins. L'organisation des mouillages est en cours de révision. Les mouillages doivent faire l'objet d'une autorisation de l'État ou des collectivités compétentes, selon les lieux. Quelques secteurs de mouillage fixe sur corps-mort sont présents sur des herbiers, c'est notamment le cas sur la ZMEL du Cosmeur à Carantec et en partie Est du Vieux-port à Roscoff. Les zones de développement de l'herbier de zostère sont abritées et de faible profondeur, avec des fonds sableux. Ces zones sont également très recherchées par les plaisanciers pour une escale pique-nique ou passer une nuit. Le ragage des chaînes sur le fond et le mouillage de l'ancre notamment à la remontée induisent un arrachage des feuilles, parfois des rhizomes (racines). La multiplication de cette pratique sur des sites fréquentés peut perturber le rôle écologique de l'herbier.

Certains fonds marins rocheux abritant une épifaune remarquable peuvent aussi faire l'objet de mouillage temporaire à l'ancre lors des sorties organisées pour les plongées.

Aujourd'hui, des solutions alternatives de mouillages écologiques existent. Sur le territoire, cela a été expérimenté par la commune de Guimaëc. Ces solutions peuvent concerner les mouillages fixes comme temporaires.

Actions

A3.3.a : Accompagner les porteurs de projet (collectivités, associations) lors des évaluations des incidences

A3.3.b : Evaluer les impacts des mouillages

Il s'agit de réaliser des observations sur des secteurs témoins d'herbiers sur une année. La fréquentation et les ancrages associés seront répertoriés sur chacun des herbiers. Des cartographies seront à réaliser.

A3.3.c : Optimisation des mouillages (des conseils techniques sur les alternatives existantes et les aides financières qui peuvent être allouées seront réalisés).

Une corrélation entre les zones de mouillages existantes et les chemins d'accès à ces zones avec les secteurs à herbiers est à réaliser. Une information sur les différentes solutions moins impactantes (mouillages écologiques) est à réaliser auprès des collectivités. Le périmètre sera également à définir suivant les sensibilités des herbiers.

A3.3.d : Sensibiliser les plaisanciers à la fragilité des herbiers et à leurs rôles environnementale et économique.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.3.a : Accompagner les porteurs de projet	Opérateurs Natura 2000	Associations, clubs de plongée, collectivités		
A3.3.b : Evaluer les impacts des mouillages	Opérateurs Natura 2000	Plaisanciers, collectivités, associations, clubs de plongée		

A3.3.c : Optimisation des mouillages	Opérateurs Natura 2000, Collectivités, Associations, clubs de plongée	Opérateurs Natura 2000, Collectivités, Associations, clubs de plongée		Contrats Natura 2000 – prise en charge du surcoût vis_à_vis d'un système classique de mouillage
A3.3.d : Sensibiliser les plaisanciers	Opérateurs Natura 2000	Collectivités, CPIE, Bretagne-vivante		

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.3.a						
A3.3.b						
A3.3.c						
A3.3.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Expérimentation sur site de solutions existantes de mouillages écologiques ;
- Installation de mouillages écologiques.

Indicateurs de résultats

- Bon état de conservation des herbiers ;
- Bon état de conservation des fonds rocheux.

A

A3.4 Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire

Priorité

1 2 3 4

A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Parties marines du site

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Habitats marins : substrats meubles, substrats rocheux et habitats particuliers (EUR 27 1130, 1140, 1160 et 1170)

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Si les impacts potentiels de la pêche professionnelle sont globalement connus sur les habitats Natura 2000, les risques de dégradations des habitats du site Natura 2000 « baie de Morlaix » doivent être évalués localement.

En effet la circulaire du 30 avril 2013 définit les modalités de prise en compte des activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000. Ce dispositif repose sur la réalisation d'une analyse des risques des activités de pêche et sur des propositions et des prises de mesure de gestion le cas échéant. Une méthode d'analyse de risque a été développée dans ce cadre par le Muséum National d'Histoire Naturelle en collaboration avec les partenaires concernés (Ministère, Agence des aires marines protégées, Ifremer et Comité des pêches).

Elle porte sur les différentes activités de pêche professionnelle présentes au sein du site (définis par type de métiers ou d'engins utilisés **et incluant, outre les arts dormants et arts traïnants, la pêche en plongée sous-marine et la pêche à pied professionnelle**) et sur leurs interactions avec les habitats d'intérêt communautaire. Les risques de dégradations liés à ces interactions sont alors évalués en fonction des impacts potentiels des différents types d'engins de pêche et de la sensibilité des habitats du site.

Les données et les niveaux de précisions permettant de mettre en œuvre cette méthode sont donc à adapter en fonction des engins de pêche (par exemple entre les engins dits dormants ou traïnants).

Dans le cadre de sa mission d'appui aux gestionnaires des sites Natura 2000 marins, l'Agence des aires marines protégées contribue à la mise en œuvre de ce dispositif à partir :

- des partenariats technique et opérationnel d'échange d'information engagés avec le CRPME de Bretagne ;
- de la mise à disposition de synthèse des informations existantes sur les activités de pêche au niveau national (SIH, Système d'information halieuthiques de l'Ifremer et SIPA, Système d'Information Pêche et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, DPMA) ;
- d'un appui technique et méthodologique ;

La présente mesure vise donc :

- à mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation des risques de la pêche professionnelle sur les habitats Natura 2000 en partenariat avec l'antenne atlantique de l'AAMP et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (CRPME Bretagne) ;
- à proposer au besoin des solutions de réduction des impacts sur les secteurs identifiés à risque.

Compte tenu des spécificités liées aux activités de pêche professionnelle, la circulaire prévoit, si nécessaire, une harmonisation des évaluations et des propositions de mesure de gestion à une échelle supérieure sous le pilotage de la DIRM. Il s'agit dans ce cadre de garantir la cohérence des évaluations et des mesures proposées entre les différents sites Natura 2000 fréquentés par une même flottille. L'approche à cette échelle doit en effet permettre de disposer d'un maximum de marges de manœuvres dans les analyses et les propositions de mesures en lien avec la gestion de la pêche professionnelle.

L'analyse risque pêche et les éventuelles mesures qui en découleront seront intégrées à une future mise à jour du document d'objectifs.

Actions

- A3.4.a : Cartographier les zones de pêche et les habitats Natura 2000, évaluer les surfaces d'habitats Natura 2000 en interaction avec des activités de pêche

La cartographie d'habitats utilisée sera celle issue de la compilation des cartographies existantes réalisée par l'IFREMER. Pour la pêche, l'objectif est de cartographier les zones de pêche professionnelle des différents métiers ou types d'engins au sein du site (pêche à pied professionnelle ou en plongée comprise). Ce travail sera réalisé à partir des données existantes au niveau national ou celles pouvant être mobilisée par le CRPMEM. Des données complémentaires pourraient également être collectées à travers des enquêtes.

- A3.4.b: Croisement cartographique et analyse des spatiales entre les zones de pêche et les habitats Natura 2000

Il s'agit de croiser les différentes cartes d'activités de pêche avec celle des habitats, d'y intégrer l'ensemble des informations pertinentes (effort, état de conservation, sensibilité, enjeux etc). Les analyses spatiales pertinentes pour objectiver les risques (A.3.6.c) à partir de l'ensemble des informations mobilisées seront initiées.

- A3.4.c: Évaluation du risque d'impacts des activités de pêche sur les habitats Natura 2000 exploités

Cette action vise à mettre en œuvre la méthode MNHN d'évaluation des risques d'impacts des différentes activités de pêche sur les habitats Natura 2000 exploités et proposer une analyse.

- A3.4.d: Proposition et mise en œuvre au besoin de solutions de réduction des impacts des activités de pêche sur les secteurs identifiés à risque

L'analyse des risques d'impacts des activités de pêche sur les habitats Natura 2000 pourra mettre en évidence les secteurs soumis à un risque de dégradation mais également ceux faiblement ou pas soumis à ces risques. Il s'agira d'identifier et de proposer en partenariat avec le CRPMEM des solutions de réduction des impacts adaptées sur les zones soumises à un risque. Ces propositions pourraient être mises en œuvre sur volontariat des professionnels ou, si cela devient nécessaire, de manière réglementaire dans une optique de progrès en matière de pêche durable.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.4.a : Cartographie des zones de pêche et des habitats Natura 2000, évaluation des surfaces d'habitats Natura 2000 en interaction avec des activités de pêche	AAMP	CRPMEM Opérateur local IFREMER	-	AAMP
A3.4.b: Croisement cartographique et analyse des spatiales entre les zones de pêche et les habitats Natura 2000			-	
A3.4.c: Évaluation du risque d'impacts des activités de pêche sur les habitats Natura 2000 exploités			-	
A3.4.d: Proposition et mise en œuvre au besoin de solutions de réduction des impacts des activités de pêche sur les secteurs identifiés à risque			-	

Echéancier

Action	Année N	Année N+1	Année	Année N+3	Année N+4	Année N+5
--------	---------	-----------	-------	-----------	-----------	-----------

	(2015)	(2016)	N+2 (2017)	(2018)	(2019)	(2020)
A3.4.a						
A3.4.b						
A3.4.c						
A3.4.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Fiche action A1.1 relative à la cartographie des habitats marins.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Taux d'avancement dans la réalisation de l'analyse de risque de pêche ;
- Caractérisation spatio-temporelle de l'effort de pêche.

Indicateurs de résultats

- État de conservation des habitats marins soumis à l'activité de pêche professionnelle.

A	A3.5 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisirs	Priorité 1 2 3 4		
A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs				
<p>Cadre</p> <p>Secteur(s) concerné(s) Parties marines du site</p> <p>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Oiseaux de la directive 1364- Phoque gris 1351- Marsouin commun</p> <p>Statut foncier : -</p> <p>Constat(s) et problématique</p> <p>Les espèces marines d'intérêt communautaire présentes sur le site peuvent potentiellement entrer en interactions avec les activités humaines en mer et sur le littoral. Parmi ces activités, la pêche professionnelle aux engins traînants et dormants sont les plus susceptibles d'être source d'interactions.</p> <p>Parmi les interactions potentielles, les captures accidentelles sont les plus préjudiciables à ces espèces. Les captures d'oiseaux et de mammifères marins par les engins de pêche sont une réalité (enchevêtrement dans des filets actifs ou dormants, accrochage sur appâts, etc.), mais leurs impacts sur les populations locales ne sont pas évaluables à ce jour et restent potentiels. En effet, les connaissances locales font défaut sur les effectifs et la saisonnalité des espèces concernées, le degré et la saisonnalité des interactions spatiales entre zones de pêche et zones fonctionnelles de ces espèces, etc., et finalement sur le niveau local de captures accidentelles. L'existence d'un règlement européen et d'un arrêté encadrant les captures accidentelles de pêche professionnelle (mammifères marins uniquement) devrait permettre d'améliorer les connaissances locales sur ce sujet.</p>				
<p>Actions</p> <p>- A3.5.a : Encourager les usagers de la mer à déclarer les interactions qu'ils observent Un dispositif local de déclaration des captures accidentelles en mer pourrait être proposé aux pêcheurs professionnels et plaisanciers. Basé sur le volontariat, il permettrait de mieux connaître ce type d'incident et d'identifier les espèces qui y sont les plus vulnérables, la périodicité et la localisation de ces phénomènes.</p> <p>- A3.5.b: Sensibiliser et mettre en œuvre, si nécessaire, des mesures de réduction des captures accidentelles Si les captures accidentelles sont de nature à porter atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, des solutions de réduction des captures accidentelles (zones d'exclusion pour certains engins, répulsifs) sur les secteurs identifiés à risque pourront être testées en concertation avec les pêcheurs. Dans tous les cas, des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques permettant de limiter ces phénomènes devront être menées auprès des pêcheurs professionnels et de loisir.</p> <p>- A3.5.c: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances dans ce domaine A l'échelle nationale et internationale, des programmes sur le sujet des interactions sont régulièrement réalisés. Parmi les prochains programmes qui pourraient contribuer à l'amélioration de la connaissance sur ce sujet. Citons par exemple, la suite du projet INPECMAM mené par la Parc naturel marin d'Iroise et le projet Life OMEGA porté par la LPO.</p>				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.5.a : Encourager les usagers de la mer à déclarer les	Opérateur local AAMP	CRPMEM Opérateur local Associations de		Opérateur local AAMP

interactions qu'ils observent		plaisanciers		
A3.5.b: Mettre en œuvre des mesures de réduction des captures accidentelles et sensibilisation		CRPMEM Opérateur local Associations de plaisanciers		Opérateur local AAMP
A3.5.d: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances dans ce domaine		CRPMEM Opérateur local		Opérateur local AAMP

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.5.a						
A3.5.b						
A3.5.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Fiche action A1.1

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- connaissance sur les interactions ;
- nombre de suivis portant sur les interactions entre l'être humain et les espèces/habitats ;
- sensibilisation des usagers à l'environnement marin de la baie de Morlaix ;
- sensibilisation des professionnels marins ;
- nombre d'actions de sensibilisation réalisées permettant l'amélioration des pratiques et la réduction des impacts ;
- dérangement des espèces (niveau de dérangement sur les espèces concernées par des interactions avec l'être humain) ;
- captures accidentelles des oiseaux par les activités de pêche ;
- prise accessoires de petits cétacés.

Indicateurs de résultats

- État de conservation des espèces de mammifères marins et d'oiseaux d'intérêt communautaire

B

B1.1 Préserver les herbiers de zostères

Priorité

1 2 3 4

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie marine du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Herbiers de zostères

Statut foncier :-**Constat(s) et problématique**

La baie de Morlaix abrite de remarquables ensembles d'herbiers couvrant près de 680 hectares. Ces herbiers sont majoritairement composés de zostères marines. Celles-ci forment de vastes herbiers dans le chenal de l'île de Batz, au large de la plage du Cleguer et de l'îlot St-Anne à St-Pol-De-Léon, de la pointe Nord de Callot à la Pointe de Penn Al Lann, et le long de la pointe de Barnénez. Les herbiers de zostères naines, petites surfaces sur le site sont localisés dans l'anse de Kernéhelen, à l'ouest de l'île Stérec et au nord de l'île Callot. Les herbiers figurent parmi les écosystèmes les plus productifs en biomasse (matière organique) et riche en biodiversité. Ils constituent également des zones de refuges, de nourriture, de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces. Ils jouent également un rôle économique majeur pour la baie, car se sont les principales zones de nourrissage pour des espèces à forte valeur commerciale telles que les araignées, rougets, seiches... Lorsque les herbiers sont trop fragmentés, ou sous la forme de petites taches isolées, ce rôle structurant disparaît et les communautés benthiques associées tendent à s'appauvrir en termes de diversité. Sur le site, il y a moins de connaissances sur le subtidal. Plusieurs menaces peuvent impacter l'état de conservation des herbiers :

- sensibilité à l'arrachage mécanique ;
- engins de pêche traînants (cf fiche A3.6) ;
- ragage des chaînes en zones de mouillages organisés ;
- arrachage direct des ancrs lors de mouillages forains ;
- piétinement lors de pêche à pied récréative.

Actions

B1.1.a : Accompagner les porteurs de projets (manifestations nautiques, circulation sur le DPM, etc.) dans le cadre d'évaluation des incidences.

B1.1.b : Optimisation des mouillages

Cf fiche A3.3

B1.1.c : Mise en œuvre de pratiques de pêches à pied respectueuses des herbiers

Un suivi des herbiers est en cours sur les six sites suivis dans le cadre du programme Life. Néanmoins, il existe une réglementation qui doit être appliquée. Aussi, l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2013, encadrant les pratiques de pêche de loisir des coquillages, des échinodermes et des vers marins en Bretagne indique à l'article 2 « Conformément à la réglementation communautaire et nationale visant la préservation de l'environnement, des habitats et des espèces considérées, la pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le respect du milieu naturel et implique notamment la remise en état du site sur lequel elle est pratiquée, notamment la remise en place des pierres retournées, le rebouchage des trous générés par la pêche et l'absence de dégradation des habitats naturels sensibles. La pêche dans les herbiers de zostères est interdite.

De plus, la circulation des véhicules motorisés sur le DPM est autorisée aux seuls professionnels disposant d'autorisation accompagnée d'une évaluation des incidences.

B1.1.d : Suivi régulier des herbiers

Il s'agira de suivre régulièrement les surfaces d'herbiers de zostères marines et de zostères naines suivant un protocole spécifique. A savoir que la DCE prévoit un suivi des herbiers tous les 3 ans.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
B1.1.a : accompagner les porteurs de projets dans le cadre d'évaluation des incidences Natura 2000	Opérateurs Natura 2000	Collectivités, associations, etc.	Inclus dans l'animation Natura 2000			
B1.1.b : Optimisation des mouillages	Cf fiche A3.4					
B1.1.c : Mise en œuvre de pratiques de pêches à pied respectueuses des herbiers	CPIE/AAMP Opérateurs Natura 2000	Comité départementale des pêches maritimes et élevage marins ; Collectivités ; Associations	Animation Natura 2000, LIFE			
B1.1.d : Suivi régulier des herbiers	CPIE, AAMP, Opérateurs Natura 2000	Ifremer, LEMAR	Animation N2000, LIFE			
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.1.a						
B1.1.b						
B1.1.c						
B1.1.d						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Indicateurs de réalisation						
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de suivis - Application de la réglementation 						
Indicateurs de résultats						
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des surfaces des herbiers de zostères - Bon état de conservation des herbiers 						

B

B1.6 Préserver les bancs de maërl

Priorité

1 2 3 4

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie marine du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

bancs de maërl- 1110 -3

Statut foncier : -**Constat(s) et problématique**

Les bancs de maërl sont composés d'algues rouges (*Lithothamnium corralioides* et *Phymatholiton calcareum*) qui fabriquent un squelette calcaire ramifié. Ils constituent un habitat avec une très forte biodiversité. Ils jouent notamment le rôle de nurserie pour des espèces comme les bivalves et les poissons dont certains sont commercialement exploités (coquilles Saint-Jacques, pétoncles, palourdes, praires, bar, dorade, lieu, rouget...). Ils sont soumis à plusieurs menaces **mais notamment celle** des engins traînants qui sont aujourd'hui les plus impactant sur cet habitat.

Les bancs de maërl en baie de Morlaix sont aujourd'hui très morcelés et présents essentiellement sous la forme de mosaïques et non de grandes surfaces.

Actions

- B1.6.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable

Un suivi, mené par l'**IUEM**, existe déjà sur le banc de Guérhéon **dans le cadre du rebent**. Il faudra veiller à le pérenniser et faire un bilan tous les 3 à 5 ans de l'évolution de cet habitat de façon globale sur le site. Ces suivis répondront également aux objectifs du PAMM de la DCSMM.

- B1.6.b: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat

Plusieurs programmes ayant pour thème les bancs de maërl sont en cours d'élaboration. Deux projets, l'un porté par l'AGLIA et l'autre par le réseau des stations de biologie marines, visent à mieux comprendre les interactions entre les engins de pêche de type drague avec cet habitat. L'un de ces projets permettrait à terme de définir plus aisément l'état de conservation d'un banc de maërl. Une autre étude, qui pourrait être réalisée dans le cadre du futur projet Interreg « prédateurs supérieurs », vise à mieux comprendre les interactions entre les grèbes et plongeurs, les engins de pêche et les bancs de maërl.

En réalisant une veille sur ces projets, l'opérateur pourra éventuellement saisir des opportunités d'amélioration des connaissances sur cet habitat au niveau local **voire à terme, appliquer les protocoles et indicateurs développés**

En revanche, l'opérateur pourrait envisager le développement d'un projet spécifique d'études des interactions entre les bancs de maërl et les mouillages qui restent peu connus.

Une étude sur la fonctionnalité locale des bancs de maërl pourrait également être conduite.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B1.6.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable	AAMP Opérateur local	Station biologique de Roscoff IFREMER IUEM		AAMP Opérateur local Crédits européens
B1.6.b: Réaliser une	AAMP	Station biologique		AAMP

veille sur les programmes d'acquisition connaissances portant sur cet habitat	Opérateur local	de Roscoff IFREMER IUEM Bretagne Vivante		Opérateur local Crédits européens
---	-----------------	---	--	--------------------------------------

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.6.a						
B1.6.b						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Cette fiche action est liée aux fiches A1.1 et A3.5

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Cartographie des bancs de maërl datant de moins de 5 ans ;
- Suivi des bancs de maërl (nombre de suivis scientifiques réalisés sur les bancs de maërl par an) ;
- Densité des juvéniles d'espèces commerciales ;
- Densité de quelques espèces caractéristiques ;
- Indicateur « fonctionnalité des nourriceries ».

Indicateurs de résultats

- Indicateur de l'état de conservation des bancs de maërl (suivi du pourcentage de maërl vivant, indice biotique maërl DCE) ;
- Superficie (ha) ;
- Connectivité.

B

B1.6 Préserver les forêts de laminaires

Priorité

1 2 3 4

B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux marins remarquables

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie marine du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Roches et blocs infralittoraux 1170-5

Statut foncier : -**Constat(s) et problématique**

Les travaux scientifiques récents réalisés en baie de Morlaix sur les forêts de laminaires (Tome I p 40) ont mis en évidence l'intérêt tout particulier de cet habitat. En effet, celui-ci constitue une importante zone de production primaire, un habitat avec une très grande variété spécifique. De plus, la richesse génétique des forêts de laminaires de la baie de Morlaix est très élevée. Certaines de ces forêts sont exploitées par les goémoniers embarqués qui utilisent le scoubidou pour *Laminaria digitata* et le peigne pour *Laminaria hyperborea*.

Actions

- B1.6.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable

Des suivis de cet habitat sont déjà réalisés sur le site notamment dans le cadre de REBENT. Il faudra veiller à les pérenniser et faire un bilan tous les 3 à 5 ans de l'évolution de cet habitat de façon globale sur le site.

Dans le cadre du futur projet Neoseas, le site de la baie de Morlaix a été proposé comme site pilote pour l'étude des forêts de laminaires, de leur état de conservation et de leur fonctionnalité. Cette étude pourrait apporter une grande plus-value à la connaissance de cet habitat remarquable sur le site.

L'opérateur pourra également se positionner comme pilote sur d'autres programmes relatifs aux forêts de laminaires.

- B1.6.b: Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat

Plusieurs programmes d'amélioration des connaissances ayant pour thème les forêts de laminaires sont en cours. Le projet Valmer, qui vient s'achever mais aura probablement une suite, a notamment permis au parc marin d'Iroise de développer un modèle sur les services écosystémiques rendus par cet habitat. Dans le cadre d'un projet Valmer II, des indicateurs pourraient être développés sur les zones à conserver et la conservation de la fonction trophique de cet habitat. Une veille sur ces travaux complétée par les résultats de l'analyse risque pêche permettraient d'envisager une gestion durable de cette ressource.

En réalisant une veille sur ces projets, l'opérateur pourra éventuellement saisir des opportunités d'amélioration des connaissances sur cet habitat au niveau local.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B1.7.a : Suivre l'évolution de cet habitat remarquable	AAMP Opérateur local	Station biologique de Roscoff IFREMER IUEM		AAMP Opérateur local Crédits européens
B1.7.b: Réaliser une veille sur les programmes	AAMP Opérateur local	Station biologique de Roscoff IFREMER		AAMP Opérateur local Crédits européens

d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat		IUEM Bretagne Vivante		
--	--	--------------------------	--	--

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.6.a						
B1.6.b						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Cette fiche action est liée aux fiches A1.1 relatives à la connaissance des habitats et A3.5 relative à l'analyse risque pêche. En effet, les études réalisées dans ce cadre concourront à une meilleure connaissance de cet habitat et des risques potentiels encourus par rapport à l'activité de pêche professionnelle.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Cartographie des forêts de laminaires datant de moins de 5 ans ;
- Suivi des forêts de laminaires (nombre de suivis scientifiques réalisés sur les forêts de laminaires par an) ;

Indicateurs de résultats

- Superficie (ha) ;
- Ratio de L. hyperborea / S. polyschides ;
- Richesse spécifique (% de chaque espèce de laminaire) ;
- Densité ;
- Etagement des ceintures (profondeur en mètres) ;
- Degré de connectivité ;
- Indicateurs « Etat de conservation des habitats de substrat rocheux » ;
- Biomasse des forêts de laminaires ;
- Densité de quelques espèces représentatives du bon état de l'habitat (crustacés, homards/langoustes, phoques, poulpes, mollusques, ormeaux, poissons, etc.) ;
- Indicateurs « Etat de peuplements de macroalgues de substrat dur subtidal » (macroalgues subtidales DCE)

B

B5-1 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces

Priorité

1 2 3 4

B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site Natura 2000 et sa zone d'influence (variable selon les projets).

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

Statut foncier : Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).

Constat(s) et problématique

Les habitats et les espèces menacés à l'échelle européenne peuvent être affectés par certains plans, programmes, projets, aménagements ou manifestations réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Une étude la plus en amont possible permettra d'évaluer la compatibilité du projet avec les enjeux de préservation des milieux et des espèces. Ainsi, certaines activités encadrées sont soumises à évaluation des incidences. Récemment, une liste des activités non soumises à déclaration ou autorisation et sujettes à évaluation des incidences Natura 2000 a été publiée (arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2014). L'objectif étant de concilier les activités humaines avec la préservation des milieux et non d'interdire.

Quelques exemples de projets soumis à évaluation des incidences :

- Projets susceptibles d'occasionner le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire (ex : manifestations sportives et culturelles à proximité de sites de nidification ;
- projets d'aménagement sur le DPM (mouillages organisés, ports, remblais, enrochements, etc.) ;
- Projet de création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste ;
- projets susceptibles de modifier la qualité de l'eau (rejets en mer, projets sur les bassins versants, etc.) ;
- projets susceptibles d'empiéter sur des habitats d'intérêt communautaire ou d'occasionner leur dégradation.

Les différents arrêtés sont présents en annexe du Docob.

Actions

Cette mesure vise donc à faciliter la bonne prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les acteurs et usagers du site, notamment par les porteurs de projets concernés par les évaluations des incidences Natura 2000. Il s'agira donc de :

B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site.

Celle-ci sera réalisée en collaboration avec les services de la DDTM et les collectivités.

B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets et, le cas échéant, les services instructeurs. L'opérateur Natura 2000 pourra fournir aux porteurs de projets des cartographies d'habitats, des renseignements sur les espèces d'intérêt communautaire du site ainsi que toute information nécessaire à la bonne prise en compte des objectifs des sites Natura 2000 dans l'évaluation des incidences de leur projet. Si nécessaire, ces éléments pourront également être transmis aux services instructeurs afin de les aider à formuler un avis sur la demande du porteur de projet. Si le projet concerné est susceptible de porter atteinte au site, une concertation plus large avec les services de l'État, les gestionnaires des espaces terrestres, le Cdl, le CG 29, les représentants d'activités et les porteurs de projets pourra être menée afin de trouver des alternatives.

B5.1.c : Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projets de réaliser leur évaluation d'incidences.

Modalités de mise en oeuvre

Action

Maître(s)
d'ouvrage
potentielsPartenaires
potentielsCoût
prévisionnelNature et source(s)
Des financements potentiels

B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site	Opérateur N2000	Services de l'État, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000
B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets	DREAL, Opérateur N2000, DDTM	Services instructeurs et porteurs de projets	
B5.1.c : Élaborer/participer à l'élaboration d'outils	Opérateur N2000	Service de l'État	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.1.a						
B5.1.b						
B5.1.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de contacts et nombre de jours passés à informer / sensibiliser les porteurs de projets ;
- Nombre de jours passés à élaborer / participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projet de réaliser leur évaluation des incidences Natura 2000.

Indicateurs de résultats

- Prise en compte effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les projets.

B	B5-2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (charte, etc.)	Priorité 1 2 3 4				
B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Cadre						
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site Natura 2000	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous					
Statut foncier : Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).						
Constat(s) et problématique La charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. L'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. Les usagers du site, individuels ou regroupés en structures collectives (associations, syndicats, groupements, etc.), exerçant une activité spécifique de loisir ou professionnelle peuvent adhérer à la charte, et ainsi s'engager à pratiquer leur activité dans le respect des habitats et des espèces du site. La charte Natura 2000 présentée dans le Docob est ciblée par grand type de milieu naturel ou par espèce. Selon sa pertinence, la charte pourra être déclinée par usage. L'adhésion à la charte peut permettre, sous certaines conditions, l'exonération d'évaluation des incidences Natura 2000 (articles L414-3 et L.414-4 du code de l'environnement).						
Actions						
Cette mesure vise donc à élaborer, lorsque cela est pertinent, une charte de bonnes pratiques par activités, en concertation avec les représentants de ces activités et à communiquer sur ces chartes auprès des publics concernés. Toute modification du Docob et notamment de la charte Natura 2000, devra faire l'objet d'une validation en COPIL puis d'un nouvel arrêté d'approbation.						
Modalités de mise en oeuvre						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
B5.2.a : Élaborer une charte de bonnes pratiques activités	Opérateur N2000	Services de l'État, représentants d'usagers, associations, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000			
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.2.a						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Indicateurs de réalisation - Nombre de réunions de concertation avec les représentants d'usagers ; - Nombre de jours passés à élaborer une (des) charte(s) Natura 2000 ;						

- Mise à jour du Document d'objectifs.

Indicateurs de résultats

- Respect des engagements de la charte Natura 2000 ;
- Nombre de signataires de la charte Natura 2000.

D	D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public	Priorité 1 2 3 4		
D – Poursuivre et développer les actions de communication générale de sensibilisation du public et des usagers sur le site				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site Natura 2000	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous			
Statut foncier : -				
Constat(s) et problématique				
Différents outils de communication peuvent être développés de manière à sensibiliser et informer le grand public sur la démarche Natura 2000 et la protection de la nature en général. Par ce biais, il s'agit de les impliquer dans la préservation des milieux naturels.				
Actions				
D1.a : Actualiser le site internet dédié aux sites Natura 2000 « Baie de Morlaix » (http://baie-morlaix.n2000.fr/). Ce site web permet de centraliser toute l'information sur le site Natura 2000 aussi bien pour le grand public que pour les collectivités. Des actualités sur le site sont également en ligne.				
D1.b : Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation Des plaquettes pourront être réalisées (sur les bonnes pratiques, les espèces invasives, les espèces présentes et leurs sensibilités, etc.) Une lettre d'information Natura 2000 pourra être distribuée aux collectivités et dans les structures recevant du public.				
D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information à l'attention des usagers pour limiter leur impact, en identifiant au préalable les secteurs stratégiques pour sa mise en place (mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations).				
D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités Il s'agira d'encourager les projets pédagogiques de découverte du site, de la faune et de la flore et de poursuivre le partenariat avec le lycée de Suscinio pour la réalisation de chantiers de restauration et de gestion de milieux naturels, ou d'études de milieux.				
D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site. Cette action consiste à organiser des sorties lors d'événements nationaux type « fête de la Nature, « journée du patrimoine », etc. Des articles d'informations seront rédigés pour les bulletins municipaux, de l'agglomération et de la presse locale.				
D1.f : Animer des réunions Les propriétaires pourront être informés des habitats et des espèces présents sur leurs parcelles, des fiches par type de milieux ou d'espèces pourront leur être remis. Le document d'objectifs sera présenté aux élu(e)s de l'ensemble des communes concernées par le périmètre du site. Des réunions thématiques pourront être mises en place avec les agriculteurs, plaisanciers, plongeurs, etc.				
D1.g : Renforcer le lien et les échanges entre l'opérateur Natura 2000 et les usagers sur le site Sont concernés notamment les pêcheurs, plongeurs, ostréiculteurs au vu de leur expérience et de leurs observations effectuées depuis plusieurs années. Ils jouent un rôle majeur dans l'amélioration des connaissances sur les habitats et leur état de conservation. Des réunions pourront être organisées afin de faire une synthèse des observations en lien avec la station biologique de Roscoff, Bretagne vivante et les AAMP, en lien aussi à une démarche de science participative.				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels

D1.a : Actualiser le site internet	Opérateurs Natura 2000, CPIE, Bretagne-vivante	DREAL, CPIE, communes, départements, régions, associations, Bretagne-vivante, AAMP, , station biologique de Roscoff, représentants socio-professionnels, lycées, écoles, université, etc.	Animation Natura 2000
D1.b : Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation			
D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information			
D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités			
D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site.			
D1.f : Animer des réunions			

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C3.a						
C3.b						
C3.c						
C3.d						
C3.e						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Outils créés
- Site internet mis à jour
- Nombre d'animation/manifestations réalisées
- Nombre de partenariats mis en place

Indicateurs de résultats

- Nombre d'adhésion à la charte Natura 2000
- Nombre de contrats Natura 2000
- Nombre de prises de contacts reçues

E	E1 – Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs			Priorité 1 2 3 4
E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Ensemble du site			
Statut foncier : -				
Constat(s) et problématique La mise en œuvre des actions proposées dans le Docob nécessite des moyens humains et financiers pour assurer le suivi administratif et technique du programme Natura 2000. Le Code de l'Environnement prévoit la désignation d'une structure animatrice pour assurer cette mise en œuvre. D'autre part, un Docob n'est pas un document figé, les actions pourront être amenées à évoluer et certaines à être rajoutées. C'est le COPIL qui validera ces révisions.				
Actions				
Les missions à mener par la structure animatrice liées à la mise en œuvre du document d'objectifs seront, conformément au cahier des charges technique régional établi par la DREAL :				
<p>Fonctions administratives diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - secrétariat ; - préparation des réunions du comité de pilotage ; - rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activité... ; - construction et gestion des programmes et budgets annuels ; - recherche de financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions proposées dans le Docob. <p>Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser les membres du Copil, les propriétaires et bénéficiaires potentiels des actions, les usagers, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site ; - pilotage de la concertation (animation des groupes de travail, restitution d'informations au Copil) ; - participer au réseau des animateurs des sites Natura 2000 de Bretagne. <p>Missions d'ordre technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du processus de contractualisation du Docob (mobilisation de contractants, examen des demandes, préparation des contrats avec chaque signataire, encadrement technique des travaux prévus dans le contrat et suivi...) ; - promotion de la Charte Natura 2000 ; - conseil et expertise des acteurs du site ; - animation des groupes de travail thématiques ; - coordination de la mise en œuvre des actions, lien entre les intervenants concernés ; - lancement des actions, montage de dossiers (subventions, cahiers des charges), assistance technique. <p>Suivi de la mise en œuvre du Docob :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des résultats ; - suivi scientifique et approfondissement des connaissances ; - mises à jour du Docob. 				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E1.a : Mise en œuvre	Opérateurs	Services de l'État,		DREAL, AAMP et fonds européens

du document d'objectifs	Natura 2000	COFIL				
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E1 : Mise en œuvre du Docob						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</div>						
Indicateurs de réalisation						
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activités - Nombre de réunions 						
Indicateurs de résultats						
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien ou restauration du bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire 						

E

E2.1 – Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

Priorité

1 2 3 4

E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site et son aire d'affluence

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Différentes démarches menées sur le territoire ont des objectifs convergents avec ceux de Natura 2000. Il peut s'agir notamment de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la préservation de corridors écologiques (trame verte et bleue), de la conservation d'espèces et d'habitats naturels, de la valorisation du territoire, de la sensibilisation du public...

Des échanges avec les structures porteuses de ces différents projets permettront de mutualiser l'information et les moyens. Parmi les démarches identifiées à ce jour, on peut citer (liste non exhaustive) :

- les documents d'urbanisme (SCOT, PLU des différentes communes) ;
- le SAGE du Haut-Léon et les Contrats de bassin versant ;
- la stratégie foncière et de gestion des « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » du Conseil général du Finistère ;
- la stratégie foncière du Conservatoire du littoral ;
- les autres sites Natura 2000 à proximité ;
- le programme Breizh bocage ;
- le Schéma des structures conchylicoles ;
- Le LIFE pêche à pied récréative porté par le CPIE ;
- le programme de gestion intégrée des zones côtières ;
- les programmes OROM, l'Observatoire Manche mer du nord, Neoseas, etc.

Une cohérence avec les actions développées dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et du PAMM de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (DCSMM) sera à rechercher.

Actions

E2.1.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées sur le territoire, transmettre les informations relatives aux enjeux Natura 2000.

E2.1.b : Faire participer les porteurs de ces différentes démarches aux réunions organisées par l'opérateur Natura 2000.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E2.1.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées	Opérateurs des différentes démarches	Opérateur N20000		Inclus dans la mission N2000
E2.1.b : Faire participer les porteurs de ces différentes	Opérateur N2000	Opérateurs des différentes démarches		

démarches						
<i>Echéancier</i>						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.1.a						
E2.1.b						
<i>Objectifs/mesures du Docob liés :</i>						
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #4a86e8; color: white;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</div>						
<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échanges effectifs entre les structures <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en cohérence des objectifs 						

E

E2.2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines

Priorité

1 2 3 4

E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

En cas de pollution maritime, les pouvoirs publics sont engagés dans une gestion de crise destinée à apporter une réponse pour la sécurité des personnes, limiter/résorber l'impact de la pollution sur les milieux marins et côtiers et limiter les impacts potentiels de la pollution pour les activités maritimes et littorales. En cas de pollution de petite et moyenne ampleur, les collectivités locales (communes) sont chargées de la réponse dans la limite de leur capacité de réaction. Elles peuvent prévoir l'organisation de crise dans l'écriture de plans de sauvegarde (Plan Communal de Sauvegarde - PCS), identifiant les enjeux, risques et réponse. En cas de forte ampleur, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) prend le relais, engageant alors les moyens de l'État dans la gestion de crise.

Les pollutions maritimes étant un sinistre particulier à de nombreux égards, le législateur a prévu des déclinaisons maritimes et littorales du dispositif ORSEC pour assurer une organisation opérationnelle, capable de faire face aux conséquences d'un tel événement et adaptée à la diversité des intervenants. Pour faire face aux conséquences d'une pollution maritime accidentelle, par hydrocarbures ou produits chimiques, et protéger les personnes, l'environnement et les biens, le dispositif ORSEC comprend un volet « POLMAR ». Ce volet « POLMAR » se décline dans le dispositif ORSEC MARITIME (le Préfet maritime est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en mer et s'appuie sur le Centre des Opérations Maritimes – COM), mais aussi dans les dispositifs ORSEC DEPARTEMENTAUX (le préfet du département est le DOS à terre et s'appuie sur un Centre Opérationnel Départemental - COD).

Le COD s'appuie sur l'expertise du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) en matière de techniques de dépollution sur le littoral. Les solutions de nettoyage à mettre en œuvre sur les sites pollués doivent être le moins impactantes possibles sur le patrimoine naturel. La cellule environnementale est également chargée de proposer le plan de suivi environnemental à mettre en œuvre pour mesurer les impacts environnementaux de la pollution. Ce suivi porte sur différents compartiments (colonne d'eau, sédiments, faune et flore marine et terrestre). Il repose sur l'appui des services de l'État (DDTM, ARS, etc.), des établissements publics (ONEMA, ONCFS, etc.) en particulier IFREMER, des laboratoires ou prestataires privés, des experts issus du monde universitaire ou associatif et des gestionnaires des espaces naturels.

Vigipol, syndicat mixte de protection du littoral breton, héritier du syndicat « Amoco », est également un interlocuteur essentiel sur cette problématique. En effet, Vigipol se bat depuis plus de 25 ans pour défendre les intérêts des communes littorales du Nord de la Bretagne face aux risques liés au trafic maritime dans la Manche. Ce syndicat rassemble aujourd'hui 105 communes littorales, 3 départements (Finistère, Côtes d'Armor et Manche) et la région Bretagne. Outre ses missions en matière de prévention et de reconnaissance des responsabilités en cas de sinistre, Vigipol développe depuis 2003, en lien avec les services de l'État et les experts, des outils opérationnels pour aider les collectivités locales à se préparer à gérer les conséquences d'une pollution maritime.

Actions

E2.2.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réflexions et réunions relatives à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, transmettre les informations relatives aux enjeux du site Natura 2000. Outre la gestion de crise, l'opérateur Natura 2000 doit être associé à la réflexion en cours au sein des communes et communautés de communes pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) : définition des sensibilités écologiques et des dispositions opérationnelles à prévoir pour mieux gérer une crise.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E2.2.a : Participer (opérateurs Natura 2000) aux réflexions et réunions relatives à l'élaboration des PCS	Collectivités	Opérateurs Natura 2000	Inclus dans la mission Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.2.a						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Échanges effectifs entre les structures

